

la lettre

de la Fondation BCV
deuxième pilier

Activités au sein du Conseil de fondation

Depuis son entrée au Conseil de fondation en 2012, Alexandre Pahud fait partie de la commission Ethique et stratégie ainsi que de la commission immobilière. Il nous parle de ses activités.

Quel est le rôle de la commission Ethique et stratégie?

Alexandre Pahud: La commission se réunit hors Conseil quatre fois par année pour vérifier les grands équilibres de la Fondation, le cadre de la gestion de fortune, la délégation aux experts, la surveillance, son contrôle et sa réputation, basée sur les principes éthiques que la commission a définis.

Comment procédez-vous en pratique?

Notre gérant (ndlr: la BCV) établit une matrice des risques auxquels la Fondation pourrait être exposée, comme les risques de perte en matière de placements, les risques structurels, par exemple si le gérant disparaissait, les déséquilibres financiers, les risques d'image ou de fraude. Nous recevons un tableau de bord de ces dangers potentiels une fois par an et analysons avec le gérant les mesures à prendre si l'un deux pouvait se réaliser. S'il y a des mesures à prendre, la commission en informe le Conseil qui prendra la décision finale.

Quelles sont les mesures prévues pour ces prochaines années?

Nous avons établi une carte stratégique pour la période 2017-2020. Les grandes lignes sont d'améliorer encore notre collaboration avec le gérant, de renforcer l'équilibre de la Fondation, notamment en maîtrisant quelques points clés, comme la sinistralité, l'invalidité ou la reprise de rentiers de vieillesse au sein de la Fondation. Nous devons aussi suivre de manière assidue l'évolution des placements, dans la mesure où nous vivons une situation totalement inédite dans le monde de la prévoyance avec un troisième cotisant (les rendements) qui ne joue plus entièrement son rôle.

Les discussions sont-elles harmonieuses au sein du Conseil?

Nous avons une très bonne collégialité et le Conseil travaille en bonne intelligence. Chacun prend la parole et se prononce, même en cas de désaccord. Nous agissons tous pour le bien de la Fondation et de ses assurés, sans égocentrisme.

En matière d'immobilier, où en sont vos placements directs?

La Fondation a fait ses premiers pas dans l'investissement direct en 2013, avec l'acquisition de deux immeubles locatifs à Echallens, dont la construction s'est achevée fin 2015, puis avec l'immeuble abritant le restaurant Metropolis à Morges. La commission immobilière étudie de nombreux projets, selon des critères bien précis: rendement, situation géographique ou taille de l'objet en font partie, tout comme l'affectation du bâtiment (80% de logements et 20% de commerces), par exemple. Ces investissements directs devraient se développer à l'avenir.



Alexandre Pahud
Vice-Président du Conseil de fondation
Commission Ethique et stratégie
Commission immobilière



Les immeubles d'Echallens vus depuis l'arrière



Le bâtiment nouvellement acquis à Morges

Sommaire

[Activités au sein du Conseil de fondation](#) p. 1

[Du nouveau dans le partage de la LPP
en cas de divorce](#) p. 2

[Un gage supplémentaire de protection des
données](#) p. 2

[Les placements de la Fondation](#) p. 3

[Un adhérent sous la loupe: CCHE SA](#) p. 4



Du nouveau dans le partage de la LPP en cas de divorce

Depuis le 1^{er} janvier 2017 sont entrées en vigueur des modifications légales visant à établir plus d'équité dans le partage du 2^e pilier lors d'un divorce, à commencer par un meilleur contrôle de l'existence des avoirs de prévoyance, qui seront obligatoirement annoncés à la Centrale du 2^e pilier.

Le principe de base, qui ne changera pas, est que les prestations acquises durant le mariage soient partagées par moitié entre les conjoints. Ce qui va en revanche changer, c'est que le moment déterminant pour effectuer le calcul du partage débutera à la date d'introduction de la procédure de divorce et non plus à celle de l'entrée en force du jugement. De plus, les avoirs seront partagés même si le conjoint débiteur est à la retraite ou invalide. Selon les cas, l'avoir à transférer sera calculé soit en fonc-

tion d'une prestation de sortie hypothétique, soit à partir de la rente du conjoint débiteur, qui sera partagée et convertie en rente viagère.

Rentiers en danger

Le conjoint dont le 2^e pilier est en partie amputé doit analyser ses couvertures de prévoyance et reconstituer la part des capitaux manquants s'il le peut, afin de s'assurer de meilleures rentes de retraite et d'améliorer ses prestations en cas d'invalidité ou de décès. Ces dernières seront effectivement souvent péjorées par le partage de la prévoyance lors du divorce. La personne divorcée peut faire des rachats plus importants pour reconstituer son 2^e pilier, mais il faut bien sûr disposer de liquidités ou d'une capacité d'épargne suffisante, ce qui n'est pas toujours le cas. Les rachats sont

déductibles fiscalement du revenu, ce qui peut constituer un avantage, surtout en le réalisant sur plusieurs années. Quant aux divorcés déjà rentiers il n'y aura guère de possibilités de reconstituer le revenu manquant, à moins de disposer d'économies pour conclure une rente viagère.

Dispositions transitoires

Les personnes divorcées sous l'ancien droit, qui n'ont ainsi pas pu bénéficier de l'amélioration du partage de la prévoyance professionnelle, pourront déposer, jusqu'à la fin de cette année et à certaines conditions, une demande auprès du tribunal chargé du divorce pour faire réviser les modalités du partage.

Les modifications du Code civil en matière de divorce impliquent une adaptation du règlement de prévoyance de la Fondation BCV deuxième pilier. Ainsi, les articles 31 et 44 dudit règlement ont fait l'objet d'un avenant, que vous trouvez sur le site internet de la Fondation (www.lpp-bcv.ch > onglet La Fondation > documents généraux).

Un gage supplémentaire de protection des données

L'ensemble des adhérents de la Fondation BCV deuxième pilier a reçu un formulaire intitulé « décharges pour communications » ces dernières semaines, afin que la Fondation puisse disposer des données mises à jour relatives aux personnes de contact avec qui elle peut échanger des informations confidentielles au sein de l'entreprise (salaires ou coordonnées des assurés, par exemple).

Un formulaire de plus, certes, mais qui permet de préciser les moyens de communication qui seront à l'avenir autorisés entre l'entreprise et la Fondation. Chaque entreprise peut ainsi évaluer ses risques et choisir les canaux de communication à privilégier. Pour les sociétés qui ne désirent pas formaliser ces échanges par le biais du nouveau formulaire, la communication se fera exclusivement par courrier postal.

De son côté, la Fondation applique, comme par le passé, sa politique interne de sécurisation des échanges: double vérification avant l'envoi, identification des interlocuteurs, mot de passe sur les fichiers, etc.



Les placements de la Fondation

Contexte économique

L'année 2016 ne peut se résumer à sa croissance modérée, car ces douze mois ont montré différents visages. La première partie de l'année a été marquée par un ralentissement de l'activité et la seconde s'est distinguée par l'amélioration du rythme de croissance de l'économie.

Le deuxième semestre a été ponctué par l'élection présidentielle américaine et le référendum italien. Le « non » au référendum italien a été un non-événement, car il avait été partiellement anticipé. L'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a, en revanche, constitué une surprise. Après une courte période d'hésitation, les marchés sont

repartis à la hausse pour atteindre, dans plusieurs pays, des records historiques.

L'effet le plus marquant n'a cependant pas été constaté sur les marchés boursiers, mais bien sur ceux des obligations. La fin des craintes déflationnistes a provoqué un changement de tendance important dans le domaine des taux et les prix des emprunts ont subi une correction importante sur la deuxième partie de l'année. Les matières premières, pétrole en tête, se sont ressaisies, soutenues par une amélioration des fondamentaux économiques. Sur le plan monétaire, c'est naturellement le dollar qui a le plus bénéficié du résultat du vote américain, le différentiel des taux le rendant plus attractif.

2016 en bref

- La croissance s'est accélérée dans la seconde partie de l'exercice.
- Les surprises politiques auront des effets sur l'économie en 2017.
- Les économies émergentes ont bénéficié du retour du pétrole.

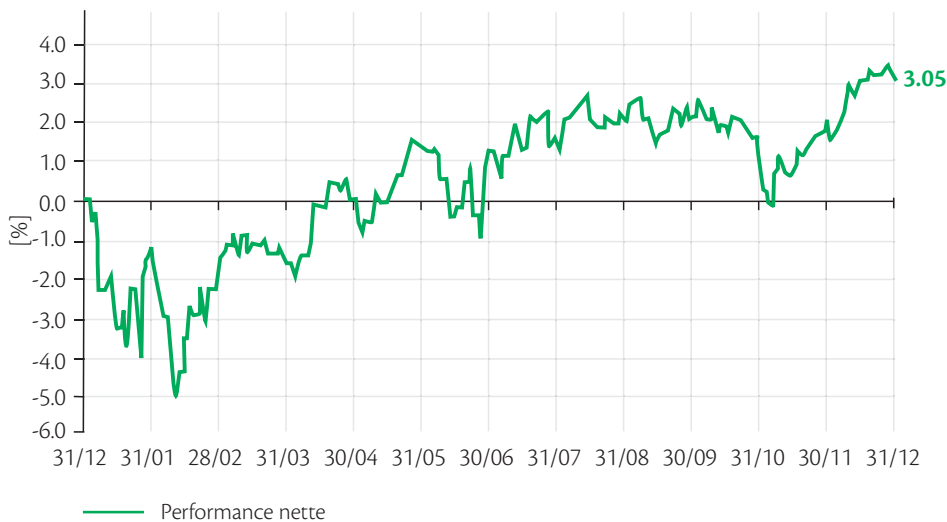
Répartition des placements

Véhicules de placements	Situation au 31 décembre 2016	Allocation stratégique
Liquidités	13,53%	10,0%
Obligations en francs suisses	19,78%	24,5%
Obligations en monnaies étrangères	5,84%	6,5%
Actions suisses	13,99%	14,0%
Actions étrangères	18,65%	17,0%
Immobilier	13,92%	13,0%
Hedge funds	7,71%	10,0%
Matières premières	6,59%	5,0%
	100,00%	100,00%

Le portefeuille de la Fondation

Dans ce contexte, le portefeuille de la Fondation affiche sur l'année une performance nette de 3,05%. Le second semestre aura mis en évidence la bonne résilience de la nouvelle allocation stratégique décidée par le Conseil de fondation en fin d'année 2015 face à la faible performance des obligations dans cette première phase de normalisation.

Performance nette au 31 décembre 2016 (%)



Le taux d'intérêt appliqué sur l'ensemble de l'épargne des assurés a été fixé à **1,50%** pour l'année 2016. Pour rappel, le taux d'intérêt minimum légal était de 1,25% en 2016 et il a été fixé à 1,00% pour 2017.

Un adhérent sous la loupe

CCHE SA: une vision transversale



Le bureau d'architectes lausannois est aujourd'hui actif dans cinq secteurs: l'urbanisme, l'architecture, l'architecture d'intérieur, le design et la réalisation de travaux. Il accorde un rôle central à la transmission du savoir.

Ce n'est pas un hasard si le bureau d'architecture CCHE a choisi de s'installer à Malley en 2011, un quartier appelé à connaître de profondes mutations dans les années à venir. Depuis près de 100 ans, cette société joue un rôle central dans le monde de l'architecture lausannois et romand. On doit à ses fondateurs diverses réalisations emblématiques comme le collège de l'Elysée ou le crématoire de Montoie. Plus récemment, on peut citer le nouveau siège de Nespresso à Bellerive, la transformation de l'Hôtel Lavaux, l'école internationale Gems à Etoy ou la transformation de la tour Bel-Air à Lausanne.

«Un des piliers de CCHE est la transmission, souligne l'associé Marc Fischer. Depuis la création de la société par Charles Brugger, chaque associé est arrivé avec ses compétences propres et les synergies nous ont permis de couvrir aujourd'hui cinq secteurs: l'urbanisme, l'architecture, l'architecture d'intérieur, le design et la réalisation de travaux. Ces spécialités s'appliquent de manière transversale et offrent de réelles plus-values aux projets.» Avec 160 employés établis sur trois sites (Lausanne, Nyon et la Vallée de Joux), CCHE est le plus important bureau de Suisse romande. Chaque année, la société gère près de 70 projets, toutes tailles confondues.

L'entreprise est active aussi bien dans le secteur administratif que dans le commercial ou l'habitation. Parmi ses collaborateurs, on compte 24 nationalités, avec une parité homme-femme et une moyenne d'âge d'environ 35 ans. Elle agit exclusivement en tant que mandataire. Par ailleurs, elle est

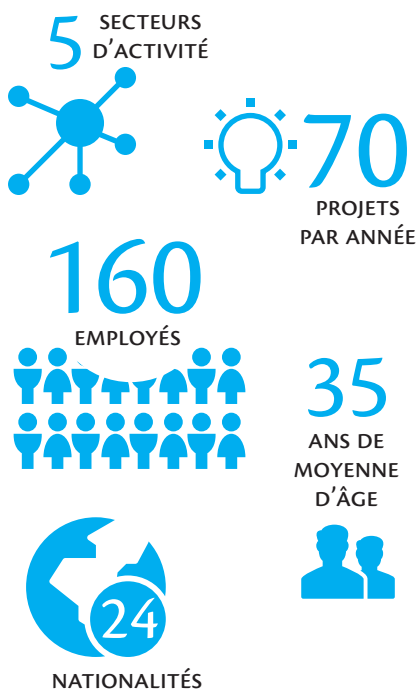
certifiée «éco-entreprise» depuis 2004, un label qui vise à promouvoir les entreprises qui considèrent la responsabilité sociale et environnementale parmi leurs priorités. Le bureau emploie environ 70 personnes dans son service d'architecture, une quarantaine dans la réalisation de travaux, une trentaine dans l'architecture d'intérieur, une dizaine dans l'urbanisme et quatre personnes dans le design (conception de signalétiques, mobilier urbain, etc.)

Concurrence étrangère accrue

En règle générale, le bureau enregistre une croissance annuelle comprise entre 7% et 10%. La formation joue un rôle très important au sein de la société. CCHE est le plus important formateur de dessinateurs en bâtiment du canton de Vaud et a créé une bourse pour permettre à des dessinateurs méritants du canton de continuer leur formation en architecture.

Dans les mois à venir, plusieurs projets d'envergure vont occuper les employés du bureau. On peut mentionner la revitalisation du centre 2m2c à Montreux, la construction du musée d'Audemars Piguet projeté par le bureau danois BIG ainsi que différents quartiers résidentiels dans la région lausannoise. «La principale difficulté est la concurrence accrue des bureaux étrangers, note Marc Fischer. La plupart des grandes commandes publiques, privées ou de coopératives se font désormais par le biais de concours ouverts ou de mandats d'études parallèles à l'international et, souvent, les honoraires sont placés parmi les principaux critères d'évaluation. Suivant les bureaux en lice, il nous est impossible de régater». Pour rester dans la course, le bureau se doit de demeurer le plus efficace possible. «Notre structure nous permet une certaine rapidité d'exécution grâce à des procédures strictes et éprouvées dans certaines phases. C'est un atout. Mais je crains que cette situation de concurrence difficile ne pèjore, à terme, la transmission du savoir, la formation et la création d'emplois en Suisse.»

CCHE en quelques chiffres



Editeur:
Fondation BCV deuxième pilier
Rédaction:
Brigitte Demierre Prikhodkine (p. 1-2)
Asset Management de la BCV (p. 3)
William Turler (p. 4)
Réalisation graphique:
Jean-Philippe Cevey
Adresse de la rédaction:
Fondation BCV deuxième pilier, c/o BCV,
case postale 300, 1001 Lausanne
E-mail: lpp.entreprise@bcv.ch
Internet: www.lpp-bcv.ch